

DOSSIER SPÉCIAL TOUS ENGAGÉS CONTRE LA VIE CHÈRE

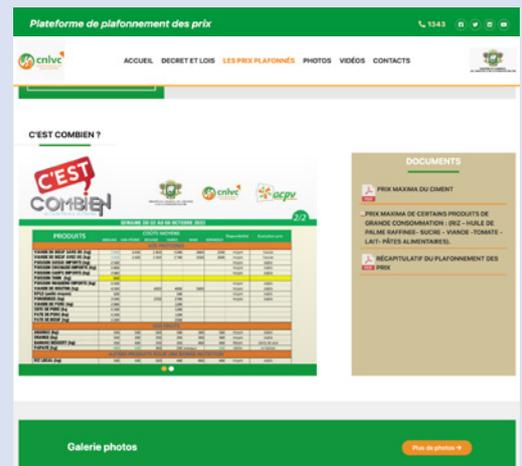
Le gouvernement en action
pour préserver le panier de
la ménagère

Refusez de payer plus cher !



Retrouvez tous les prix plafonnés du marché sur le site

www.prixplafond.gouv.ci



Infoline : 1343

Le contrôle citoyen en marche !



Scannez le QR Code pour accéder au site



*Mot de Monsieur
le Ministre du Commerce,
de l'Industrie et de la Promotion des PME*



Souleymane Diarrassouba
Ministre du Commerce, de l'Industrie
et de la Promotion des PME

Le changement climatique, l'impact de la crise sanitaire due à la Covid-19 ou encore récemment la crise russo-ukrainienne, sont autant de chocs exogènes qui ont eu pour conséquence une hausse des prix de certains produits alimentaires de grande consommation, des hydrocarbures et des produits phytosanitaires.

Face à cette situation d'ordre mondial, le gouvernement ivoirien a adopté des mesures immédiates, des mesures à court terme, et des mesures structurelles en vue de minimiser les conséquences des dites crises sur le quotidien des Ivoiriens.

Il s'agit, notamment de :

- La subvention des prix des produits pétroliers : 550 milliards FCFA à fin septembre 2022 ;
- Le plafonnement des prix de certains produits de grande consommation ;
- La suspension des droits de douane sur les importations du blé ;
- Mise en vente de deux types de baguettes de pain, standard à 150 FCFA (174g) et amélioré à 200 FCFA (232g) ;
- L'élargissement de la liste des produits soumis à la réglementation ;
- L'appui financier aux femmes du vivrier à hauteur de 2 milliards FCFA ;
- La construction de 3 marchés de gros à Abidjan, Abengourou et Daloa avec leurs centres de collectes et de groupage ;

- La soumission à autorisation préalable de toute exportation de produits vivriers ;
La création et la dotation des comités
- locaux de Lutte contre la Vie chère dans les 31 régions de la Côte d'Ivoire ;
- Le renforcement de la communication autour des actions de lutte contre la vie chère avec notamment une plus grande communication sur les coûts moyens et la disponibilité des produits de grande consommation.

Et à moyen terme, des programmes et perspectives en vue d'accroître l'offre. A cet effet, le Gouvernement travaille à moderniser l'agriculture dans le pays, en particulier les cultures vivrières, parce que les modes de consommation ont évolué et les défis avec. Par ailleurs, j'encourage les populations à privilégier la consommation des produits locaux notamment selon la saisonnalité.

Le Gouvernement, sous le leadership de Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République, travaille résolument à contenir les poussées inflationnistes sur le pouvoir d'achat des populations et renforcer les outils de contrôle sur le terrain. La question de la cherté de la vie est donc une des priorités du Gouvernement compte tenu de ses implications sur les populations et leur pouvoir d'achat.

L'Ivoirien où qu'il soit en Côte d'Ivoire doit pouvoir bénéficier des mesures de lutte contre la vie chère qui ont été adoptées en sa faveur.

→ UNE CONJONCTURE ÉCONOMIQUE MONDIALE DIFFICILE

La Côte d'Ivoire, comme tous les pays, n'échappe pas au renchérissement du coût de la vie. Une inflation liée à la pandémie de la Covid-19 et aux nouveaux chocs extérieurs, notamment la guerre en Ukraine.

Dans le cadre de la lutte contre la vie chère, marquée par la hausse des prix de certains produits de grande consommation, le gouvernement ivoirien a arrêté une série de mesures fortes et veille à leur application effective, afin d'atténuer l'impact négatif de cette inflation mondiale sur le coût de la vie dans le pays. Tout est fait pour préserver le pouvoir d'achat des populations.



→ LES RAISONS DE LA HAUSSE DES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES (Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, le 5 mars 2022)

1. LES FACTEURS EXOGÈNES

La forte augmentation du coût du transport maritime des conteneurs (coût multiplié par 3 à 7 dans certains cas) et des assurances.

L'augmentation du prix du pétrole brut ayant doublé en six (6) mois, pour franchir la barre des cent (100) dollars à fin février/début mars 2022.

2. LES FACTEURS SÉCURITAIRES ET CLIMATIQUES

La faible pluviométrie et le retard des pluies ont entraîné une perturbation du calendrier agricole, avec pour conséquence une insuffisance de l'offre des produits vivriers locaux.

Les défis liés à la sécurité dans le Sahel qui ont engendré des distorsions sur l'offre de protéines animales et de certains légumes.



L'augmentation du prix du pétrole brut est l'un des facteurs de la hausse des prix des denrées alimentaires



» ACCÉDER LIBREMENT AUX
**DONNÉES PUBLIQUES
DE L'ÉTAT.**

www.data.gouv.ci



DES VISITES DE TERRAIN POUR SENSIBILISER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Le 22 février 2022, une délégation ministérielle composée du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Kobénan Kouassi Adjoumani, du Ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba et du Ministre des Ressources Animales et Halieutiques, Sidi Tiémoko Touré, a sillonné les marchés de la ville d'Abidjan.

La délégation ministérielle a visité des commerçants et industriels. Objectif, constater la hausse des prix de certaines denrées alimentaires afin d'adresser la problématique de la cherté de la vie.

Le 7 avril 2022, le ministre Souleymane Diarrassouba a effectué des visites dans des boulangeries et centres commerciaux des communes de Treichville et de Marcory pour s'assurer que les prix des produits de grande consommation plafonnés par le gouvernement sont affichés et bien respectés.



DES ÉCHANGES AVEC LES ACTEURS DU SECTEUR ET DES ACTIONS CONCRÈTES

Le 24 février 2022, le Premier Ministre Patrick Achi a eu des échanges avec les associations de consommateurs, des acteurs du secteur vivriers et les transporteurs. À cette occasion, le Ministre du Commerce et de l'Industrie a fait un plaidoyer auprès des présidentes des associations des femmes du secteur du vivrier pour qu'elles multiplient la sensibilisation afin que la hausse des prix de certaines denrées de première nécessité, constatée depuis la semaine précédente, soit maîtrisée sur les marchés.



DES MESURES FORTES POUR PRÉSERVER LE POUVOIR D'ACHAT ET SOULAGER LES MÉNAGES

Des mesures fortes du gouvernement pour préserver le pouvoir d'achat des populations :



La subvention partielle des prix des produits pétroliers, notamment le gasoil, pour un montant d'environ 555 milliards de FCFA, de janvier à mars 2022.



Le plafonnement des prix de l'huile de palme raffinée, du sucre, du lait, du riz, de la tomate concentrée, de la viande de bœuf et des pâtes alimentaires.



L'élargissement de la liste des produits de grande consommation et services, dont les prix sont réglementés.



L'instauration du principe de l'information préalable et de concertation, avant toute augmentation de prix des denrées de grande consommation, pour une période de six (6) mois.



La soumission à autorisation des exportations de produits vivriers de grande consommation, notamment la banane plantain, le manioc et ses dérivés (attiéké, placali...), l'igname, le riz local afin de garantir la desserte des marchés intérieurs.



L'allocation d'un appui financier aux acteurs du vivrier, afin de faciliter l'approvisionnement des marchés.



Le démantèlement immédiat des barrages routiers illégaux et l'information des acteurs économiques et des populations sur les barrages réguliers.



L'intensification de la communication, en vue d'informer les consommateurs sur les prix pratiqués.



La disponibilité des produits de grande consommation et l'évolution des cours des produits et intrants sur le marché international.



La construction et équipement de 40 marchés de proximité dans le cadre du Plan d'urgence aux filières agricoles (PURGA 2).



Le renforcement de la surveillance du respect de l'affichage et des prix des produits réglementés.



Le maintien de la veille et la poursuite de la concertation avec l'ensemble des acteurs, pour la mise en œuvre des mesures arrêtées.



La prise de dispositions nécessaires pour renforcer l'offre nationale de produits vivriers et de protéines animales et halieutiques, afin de préserver le pouvoir d'achat des populations.



→ LES SUBVENTIONS

Des subventions ont été mises en place par l'Etat en vue de lutter contre la cherté de la vie. Entre autres, une subvention pour maintenir le prix des produits, notamment celui de la baguette de pain. À cet effet, le gouvernement a accordé 6,6 milliards par mois sur six mois, puis 5,6 milliards de FCFA par mois pour trois mois supplémentaires.

Pour rappel, cette subvention a été mise en place par l'État ivoirien, en plus de l'exonération de droit de douanes consentie sur l'importation de blé. La flambée du prix du blé due, notamment à la crise en Ukraine, a été amortie par le gouvernement avec ces mesures. Ce qui a permis de maintenir le prix de la baguette à 150 FCFA pour la baguette de 174 grammes et de fixer le prix de celle de 232 grammes à 200 FCFA.

L'État a également accordé une subvention d'environ 555 milliards de FCFA, depuis le début de l'année 2022, pour le

carburant. De façon précise, pour chaque litre de gasoil acheté à 615 FCFA, l'Etat de Côte d'Ivoire apporte une subvention de 469 FCFA. Pour le super, la subvention de l'État est de 285 FCFA pour chaque litre acheté à la pompe à 735 FCFA. Et grâce à cette subvention, les prix des produits pétroliers en Côte d'Ivoire figurent parmi les plus bas de la sous-région.

Une autre subvention de 1,205 milliard de FCFA a été accordé par le Gouvernement, à huit fédérations agricoles à Bouaflé, afin de soutenir la production vivrière pour une agriculture moderne, moteur de la croissance économique et capable d'assurer la sécurité alimentaire des populations.

Le choix de cette localité, s'est appuyé sur la reconnaissance de l'Etat du poids et du rôle des productrices de produits vivriers pour leur contribution à la souveraineté alimentaire, en Côte d'Ivoire.

→ CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DU MARCHÉ



Le gouvernement a renforcé les contrôles sur le terrain. Plusieurs centaines d'agents du ministère en charge du Commerce ont été déployés dans le cadre de la surveillance du marché. Il s'agit, pour les agents du ministère en charge du Commerce, de lutter contre les pratiques anti-concurrentielles, la surenchère et les cartels. Au Conseil National de Lutte contre la Vie Chère (CNLVC), on rappelle que la législation prévoit trois types de sanctions, (à savoir pécuniaires avec des amendes allant de 50 000 à 100 millions de FCFA), administratives et judiciaires pour les commerçants qui rusent pour siphonner le pouvoir d'achat des consommateurs. Ces sanctions sont cumulatives, c'est-à-dire qu'elles peuvent toutes s'appliquer à la fois aux contrevenants.

Lors d'une émission spéciale sur la vie chère le 11 juillet 2022, le Premier Ministre Patrick Achi avait indiqué qu'en trois mois, 2 000 commerçants indélégitimes avaient été identifiés après 35 000 contrôles effectués. Les amendes infligées à ces commerçants s'élevaient à 87 millions de FCFA en mai 2022.

→ UNE VEILLE PERMANENTE

Le CNLVC assure la veille permanente sur les prix des produits de grande consommation. La structure produit et diffuse le magazine « Échos de marché » qui donne les tendances des prix sur les marchés et fait la promotion des produits vivriers locaux. A ce magazine, s'ajoutent deux émissions télé : l'une hebdomadaire (C'combien) pour savoir les prix pratiqués et l'autre bi-hebdomadaire (Le Consommateur) pour informer les consommateurs sur leurs droits et recueillir leurs avis.

→ L'AFFICHAGE DES PRIX

L'affichage des prix est une obligation. Il permet d'assurer l'efficacité des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la vie chère. Et ce, conformément à la Loi 91-999 du 27 décembre 1991, qui fait obligation à tout commerçant, de faire la publicité sur les prix de ses produits mis en vente. L'affichage est fondé sur le triptyque Informer-Sensibiliser-Adhérer. Car l'affichage des prix accompagne la libre concurrence.

→ LA BRIGADE DE CONTRÔLE RAPIDE (BCR)

Pour un investissement total de 475 millions de FCFA, cette entité officiellement mise en mission le 10 octobre 2022, est équipée de 400 motos, 300 smartphones, 7 véhicules de type 4X4 et 15 ordinateurs. Ses agents devront quadriller le territoire national en accédant à toutes les zones et tous les quartiers avec en supplément l'appui en matériels techniques.

Une telle initiative, afin d'assurer du respect des décisions prises par le Gouvernement dans le cadre de la surveillance du marché pour la protection du pouvoir d'achat des populations.



Un numéro vert pour dénoncer les commerçants indélégitimes.

Refusez de payer plus cher !



PAIN

150 F

baguette de 174g

200 F

baguette de 232g

GAZ DOMESTIQUE



Prix fixé par l'État

B6 : **2 000 F**

B12 : **5 200 F**

POCHE DE SANG



3 000 F

Unité

CONTRAT DE BAIL À USAGE D'HABITATION



5 000 F

Unité



LOCATION HABITATION

2 mois de Caution + 2 mois d'Avance

▶ Commerce 1343 / Santé 143 / Construction 1378

Scannez le QR Code pour accéder au site



DES PROGRAMMES ET PERSPECTIVES POUR PRÉSERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES EN CÔTE D'IVOIRE



LE PROGRAMME D'APPUI AUX RÉFORMES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (PARES)

Le **PARES** a pour objectif principal d'accroître l'allocation des ressources publiques en faveur des couches sociales vulnérables, à travers le renforcement de l'efficacité et de la transparence de la dépense publique afin de renforcer leur accès aux infrastructures sociales de base et leur inclusion sociale.

LE PROGRAMME STRATÉGIQUE DE TRANSFORMATION DE L'AQUACULTURE EN CÔTE D'IVOIRE (PSTACI)

Lancé le 1^{er} août 2022 à Loka (Bouaké) par le Premier Ministre Patrick Achi, le PSTACI est un ambitieux programme visant à produire **500 000 tonnes de poissons par an**. Le PSTACI a été mis en place en février 2022, pour une durée de cinq ans renouvelable. Il fera du développement aquacole un instrument privilégié de croissance économique, de sécurité alimentaire, de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté.

Le projet contribuera à l'autosuffisance totale en produits halieutiques, pour une chaîne de valeur estimée à 825 milliards de FCFA.



LA DISTRIBUTION DE KITS SCOLAIRES

L'opération de distribution de kits scolaires représente l'un des volets du Programme Social du Gouvernement et s'inscrit également au nombre des mesures de lutte contre la vie chère.

De 2011 à 2022, sous la Gouvernance du Président Alassane Ouattara, ce sont **34 349 626 kits scolaires** qui ont été distribués pour un montant de 100 milliards 237 millions 703 milles 643 francs CFA. Pour cette rentrée 2022-2023, ce sont 5 319 679 kits scolaires qui seront distribués à tous les élèves sur l'ensemble du territoire national pour un montant global de 10 milliards 496 millions 807 mille 814 FCFA.

Le paiement intégral, depuis le 1^{er} septembre 2022, de la somme de **16 731 935 329 de FCFA** au profit des COGES va également faciliter le fonctionnement des établissements. C'est la traduction de la volonté manifeste de l'Etat de Côte d'Ivoire d'accompagner les parents d'élèves.



LES FILETS SOCIAUX PRODUCTIFS

Inscrit au Programme social du gouvernement (PSGouv2) pour un montant de 130 milliards de FCFA, le projet Filets Sociaux consiste en une allocation trimestrielle de **36 000 FCFA** aux ménages à très faibles revenus, en vue d'améliorer leurs conditions de vie, en termes d'alimentation, de santé et d'éducation.

Avec une enveloppe de 9 milliards de FCFA au démarrage en 2015, ce sont à ce jour, **227 000 ménages** sur un rayon de couverture de 31 Régions de la Côte d'Ivoire qui ont touché régulièrement cette allocation soit un montant total de 69 milliards de FCFA, redistribués.

Outre l'appui financier, le projet intègre l'encadrement des bénéficiaires pour la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus.



« CONSOMMONS CE QUE NOUS PRODUISONS »



19 000 milliards de FCFA

Montant des importations des produits consommés dans la Région Ouest africaine en 2021.



120 millions

Nombre de consommateurs potentiels dans l'espace UEMOA.

Des projets de valorisation des productions locales



Le Projet des chaînes de valeur compétitives pour l'emploi et la transformation économique (PCCET) présenté le 2 avril 2022.



Le Programme Stratégique de Transformation de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSTACI) lancé, le 1^{er} août 2022.

Le Made in Côte d'Ivoire



70%

des Ivoiriens ont une bonne image du Made in Côte d'Ivoire.



Top 3

des catégories que les Ivoiriens souhaitent voir renforcées dans le Made in Côte d'Ivoire.

- 1 L'alimentaire
- 2 L'habillement
- 3 Le cinéma

Le consommer local



3^e édition du concept "Mois d'octobre, mois du consommer local"

placée sous le thème « Consommation des produits locaux, un levier d'accroissement des investissements productifs, de développement et d'intégration régionale ».



SITES & CONTACTS UTILES



Numéro vert : 1343

Conseil National de Lutte Contre la Vie Chère
<https://web.facebook.com/CNLVC>

LE CONSEIL NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE (CNLVC)

Le Conseil National de Lutte contre la Vie Chère (CNLVC) est né de la volonté du gouvernement de Côte d'Ivoire de renforcer son dispositif institutionnel en matière de lutte contre la vie chère.

Le CNLVC est composé de structures du secteur public (ministères chargés du Commerce, du Logement, des Transports, de la Santé, de l'Éducation, de l'Énergie et des structures telles que la Douane, les Impôts, les Ports d'Abidjan et de San Pedro) et privé (CGECI, FIPME, CCI-CI), ainsi que de la société civile, à travers les fédérations d'associations de consommateurs.



Site Web : www.cnlvc.ci



Numéro vert : 1393

leregulateur.anare.ci

AUTORITÉ NATIONALE DE RÉGULATION DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ EN CÔTE D'IVOIRE (ANARE-CI)

L'ANARE-CI a pour objectif de veiller au respect des règles en vigueur pour le développement harmonieux du secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire. Elle préserve les intérêts des usagers du service public de l'électricité et protège leurs droits. Elle propose à l'État des tarifs applicables dans le secteur de l'électricité et des tarifs d'accès aux réseaux. Elle règle les litiges dans le secteur de l'électricité, entre consommateurs, opérateurs et usagers. Elle conseille et assiste l'Etat en matière de régulation du secteur de l'électricité.



Site web : www.anare.ci

CONSOMMATEURS DE **CÔTE D'IVOIRE**



Vous voulez connaître les prix plafonnés ou réglementés ?



Vous souhaitez signaler un commerçant qui ne respecte pas les prix indiqués ?



Vous recherchez l'adresse et les contacts du Comité local de Lutte contre la Vie Chère près de chez vous ?



Vous souhaitez vous informer sur vos Droits en tant que consommateur ?



COMPOSEZ LE
1 343
NUMÉRO VERT
GRATUIT

ENSEMBLE, RESTONS VIGILANTS

ABONNEZ-VOUS À LA PAGE FACEBOOK OFFICIELLE DU GOUVERNEMENT DE CÔTE D'IVOIRE ET ACTIVEZ LA CLOCHE POUR NE RIEN RATER DE SON ACTUALITÉ !



[gouvci.officiel](https://www.facebook.com/gouvci.officiel)



www.gouv.ci

